



Génération Avenir

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle du 23 avril 2018

Granby, le 6 avril 2018

À tous les membres,

Le président ainsi que les membres actuels du conseil d'administration de Génération Avenir vous invitent à l'Assemblée générale annuelle qui aura lieu le **lundi 23 avril 2018 à 17h30** dans le salon du Pub MacIntosh, au 12, rue Principale à Granby.

L'assemblée annuelle se veut également le moment pour combler les cinq (5) postes vacants au sein du conseil d'administration pour l'année 2018-2019. Par conséquent, si vous avez 40 ans et moins, êtes dynamique et avez à cœur la réussite des jeunes gens d'affaires de la région, vous êtes un candidat idéal pour combler un des cinq (5) postes vacants de deux (2) ans sur le conseil d'administration de Génération Avenir.

Toute personne désirant déposer sa candidature devra faire parvenir une lettre d'intention avant 16h, dimanche le 22 avril 2018 à info@generationavenir.qc.ca. La lettre d'intention se veut un court texte expliquant brièvement les motifs pour lesquels un poste sur le conseil d'administration vous intéresse. Des copies des lettres seront remises aux membres présents pour le vote le soir de l'Assemblée et seront aussi disponibles sur le site internet de Génération Avenir (www.generationavenir.qc.ca).

Toute personne ayant soumis sa candidature devra obligatoirement être présente le soir de l'assemblée. L'ordre du jour de l'assemblée se trouve en annexe au présent avis de convocation.

En espérant vous voir en grand nombre le 23 avril prochain!

Marianne Lebeau

Vice-présidente, secrétaire par intérim

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à me contacter : info@maisonmontcalm.com

ML/

ORDRE DU JOUR

1. Proposition d'un(e) président(e) et secrétaire d'assemblée;
2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation et du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Bilan 2017 du président ex-officio Raphaël Allard;
5. Lecture et dépôt des états financiers par Simon Fortier, trésorier;
6. Élections;
7. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection;
8. Mises en candidature;
9. Élection des administrateurs;
10. Retrait du nouveau conseil d'administration pour élection aux différents postes de l'exécutif;
11. Varia;
12. Levée de l'assemblée.